

**Dunkerque.** — *Affaire Grisez-Meyer.* — Le tribunal civil de Dunkerque a rendu, hier, vendredi, son jugement dans cette affaire, qui a tant passionné le public dunkerquois.

Voici les faits dont il s'agit : M. Grizet, propriétaire à Dunkerque, a épousé la demoiselle Meyer, qui apportait en mariage une dot de cent mille francs. Quelques temps après son mariage, M. Grizez déclamait à son beau-père la dot de sa femme et celui-ci prétendit la lui avoir payée et offerte de le prouver.

Le tribunal a débouté M. Meyer de sa demande de preuve et, faisant application de l'article 1315 du code civil, a condamné M. Meyer à payer à son gendre, M. Grizet, la somme de cent mille francs avec intérêts judiciaires et dépens.

M. Grizet avait pour défenseur Me Dommmer, et M. Meyer, Me Cléry, tous deux du barreau de Paris.

**ÉTAT-CIVIL.** — *Roubaix.* — Déclarations de naissances du 6 mars. — Marie Vanxim, rue de l'Alouette, 24. — Henri Fourlinne, rue Fourcine, 17. — Marie Chatelin, rue des Longues-Haies, 21. — Léonie Clays, rue Turquet, cour Hammette, 2. — Joseph Capelle, rue Jacquot, 92. — Georges Deslouis, rue des Anges, 24. — Dhout, 2. — Aurèle Lemaitre, Hôtel-Dieu. — Pierre Léche, rue d'Inckmaire, 153. — Eugène Baye, rue de Flandre, 18. — Marius Dubaut, 31 ans, ourdisseur, et Louis Dubaut, 24 ans, couturière. — Alphonse Trigault, 24 ans, pêcheur, et Marie Deprince, 18 ans, piquière. — Jacques Vlaeminck, 25 ans, tourneur et fer, et Maria Viard, 22 ans, bobinuse. — Jean Castelain, 20 ans, filier, et Julie Kerhove, 25 ans, solignouse. — Jacques Rosello, 28 ans, ramoneur, et Rosalie Daevare, 26 ans, tisserand. — Alfred Delestre, 28 ans, conducteur de machines, et Antoine Deladertour, 28 ans, serrurier. — Paul Bellettre, 24 ans, serrurier. — Marie Fontaine, 24 ans, piquière. — Vital Blyweert, 27 ans, ferronnier. — Sébastien Vanderlinde, 22 ans, tisserand. — Henri Fourmier, 30 ans, ourdisseur, et Louise Pianet, 23 ans, solignouse. — Arthur Levengle, 29 ans, apiculteur, et Rose Fremy, 27 ans, dévideuse. — Jules Dernart, 24 ans, teinturier, et Henriette Decoin, 33 ans, sans profession. — Emile Decraene, 36 ans, comptable, et Adèle Laguerre, 25 ans, sans profession. — Eugène Lecompte, 26 ans, patissier, et Marie Espriet, 29 ans, sans profession. — François Leroy, 28 ans, lamier, et Madeline Cauchy, 25 ans, ourdisseur. — Hector Allard, 25 ans, teinturier et Marie Dherine, 18 ans, piquière. — François Hulbert, 27 ans, solignouse et Louise Barbeau, 25 ans, servante. — Auguste Bruynecq, 23 ans, fleur, et Mélanie Allard, 24 ans, barmachéuse. — Arthur Seignard, 28 ans, employé de commerce, et Marie Vandemouwen, 23 ans, repasseuse. — Cyrille Mazzelle, 26 ans, tisserand, et Florie Eral, 23 ans, gazeuse. — Gustave Boven, 30 ans, pêcheur, et Marie Desvenin, 27 ans, bobinuse. — Emile Florin, 30 ans, dresseur, et Augustine Dubois, 40 ans, lessiveuse. — Emile Nicolle, 35 ans, tisserand, et Prosperine Lestocore, 18 ans, tisserande. — Edouard Lippens, 33 ans, monteur de chaînes, et Constantine Lippens, 32 ans, sans profession. — Romaine Lebon, 24 ans, sans profession. — Henri Lebon, 30 ans, sans profession. — Frédéric Detache, Croix-Rouge, — Amedee Clarys, Croix-Rouge. — Oscar Camphyn, rue du Blanc-Sœu. — J.-B. Lannour, rue de Renan. — Théodore Dhout, boulevard Gambetta. — Pierre Reynaud, rue Monin-Fagot. — Madeline Desprez, rue Masparlier. — Henri Vanasse, 37 ans, fleur. — Louis Heilman, 40 ans, barmachéuse. — Louis Boucicaut, 42 ans, piquière. — Adèle Jadienne, 35 ans, sans profession. — Louis Lebelin, 28 ans, ferblantier et Marie Cléry, 32 ans, tailleur. — Henri Devos, 30 ans, tapissier et Jules Deloison, 26 ans, sans profession. — Arthur Venantin, 23 ans, tailleur et Marie Dumortier, 23 ans, solignouse. — J.-F. Cornaert, 28 ans, tisserand et Phlmon en Chêne, 23 ans, soignouse. — J.-B. Desauter, 35 ans, contre-maître et Hélène Roussel, 33 ans, dévideuse. — B. Dhout, 31 ans, tailleur et Marie Devincen, 21 ans, sans profession. — Victor Brauck, 20 ans, attacheur de Céline Taupé, 20 ans, soignouse. — Pierre Dupercin, 25 ans, tailleur et Delmasne, 22 ans, sans profession. — Henri Boussois, 32 ans, charpentier et Marie Leprin, 31 ans, dévideuse. — Victor Duriez, 21 ans, fabricant de sucre et Marie Devos, 19 ans, sans profession. — Julie Ny, 29 ans, tailleur et Marie Linspaut, 27 ans, ourdisseur. — Louis Crétal, 31 ans, fleur et Clara Castelain, 32 ans, sans profession. — Georges Faléline Lengrand, 58 ans, sans profession, rue de Guise. — Hélène Huyghe, 14 ans 1 mois, rue de la Laitié. — Florine Beugue, 10 ans 1 mois, sans profession, Blanc-Sœu.

**Tourcoing.** — *Déclarations de naissances* du 6 mars. — Frédéric Detache, Croix-Rouge. — Amedee Clarys, Croix-Rouge. — Oscar Camphyn, rue du Blanc-Sœu. — J.-B. Lannour, rue de Renan. — Théodore Dhout, boulevard Gambetta. — Pierre Reynaud, rue Monin-Fagot. — Madeline Desprez, rue Masparlier. — Henri Vanasse, 37 ans, fleur. — Louis Heilman, 40 ans, barmachéuse. — Louis Boucicaut, 42 ans, piquière. — Adèle Jadienne, 35 ans, sans profession. — Louis Lebelin, 28 ans, ferblantier et Marie Cléry, 32 ans, tailleur. — Henri Devos, 30 ans, tapissier et Jules Deloison, 26 ans, sans profession. — Arthur Venantin, 23 ans, tailleur et Marie Dumortier, 23 ans, solignouse. — J.-F. Cornaert, 28 ans, tisserand et Phlmon en Chêne, 23 ans, soignouse. — J.-B. Desauter, 35 ans, contre-maître et Hélène Roussel, 33 ans, dévideuse. — B. Dhout, 31 ans, tailleur et Marie Devincen, 21 ans, sans profession. — Victor Brauck, 20 ans, attacheur de Céline Taupé, 20 ans, soignouse. — Pierre Dupercin, 25 ans, tailleur et Delmasne, 22 ans, sans profession. — Henri Boussois, 32 ans, charpentier et Marie Leprin, 31 ans, dévideuse. — Victor Duriez, 21 ans, fabricant de sucre et Marie Devos, 19 ans, sans profession. — Julie Ny, 29 ans, tailleur et Marie Linspaut, 27 ans, ourdisseur. — Louis Crétal, 31 ans, fleur et Clara Castelain, 32 ans, sans profession. — Georges Faléline Lengrand, 58 ans, sans profession, rue de Guise. — Hélène Huyghe, 14 ans 1 mois, rue de la Laitié. — Florine Beugue, 10 ans 1 mois, sans profession, Blanc-Sœu.

## Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille FOUILQUETON qui, pour cause d'oubli n'avaient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Colette QUILVON, décédée à Roubaix, le 14 mars 1888, dans sa 75<sup>e</sup> année, administratrice des Sacrements de notre Dame, ont pris la liberté de faire-part au public, mais n'avaient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Le 1<sup>er</sup> mars, à 10 h. — *Obit de M. DELOS-DELEUZE*, qui, pour cause d'oubli n'avaient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Colette QUILVON, décédée à Roubaix, le 14 mars 1888, dans sa 75<sup>e</sup> année, administratrice des Sacrements de notre Dame, ont pris la liberté de faire-part au public, mais n'avaient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Le 1<sup>er</sup> mars, à 10 h. — *Obit de M. DESBRIEUX-GRANDIER-PIERRE-POT* qui, pour cause d'oubli n'avaient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Colette QUILVON, décédée à Roubaix, le 14 mars 1888, dans sa 75<sup>e</sup> année, administratrice des Sacrements de notre Dame, ont pris la liberté de faire-part au public, mais n'avaient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Le 1<sup>er</sup> mars, à 10 h. — *Obit de M. DESBRIEUX-GRANDIER-PIERRE-POT* qui, pour cause d'oubli n'avaient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Colette QUILVON, décédée à Roubaix, le 14 mars 1888, dans sa 75<sup>e</sup> année, administratrice des Sacrements de notre Dame, ont pris la liberté de faire-part au public, mais n'avaient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Le 1<sup>er</sup> mars, à 10 h. — *Obit de M. DESBRIEUX-GRANDIER-PIERRE-POT* qui, pour cause d'oubli n'avaient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Colette QUILVON, décédée à Roubaix, le 14 mars 1888, dans sa 75<sup>e</sup> année, administratrice des Sacrements de notre Dame, ont pris la liberté de faire-part au public, mais n'avaient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Le 1<sup>er</sup> mars, à 10 h. — *Obit de M. DESBRIEUX-GRANDIER-PIERRE-POT* qui, pour cause d'oubli n'avaient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Colette QUILVON, décédée à Roubaix, le 14 mars 1888, dans sa 75<sup>e</sup> année, administratrice des Sacrements de notre Dame, ont pris la liberté de faire-part au public, mais n'avaient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Le 1<sup>er</sup> mars, à 10 h. — *Obit de M. DESBRIEUX-GRANDIER-PIERRE-POT* qui, pour cause d'oubli n'avaient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Colette QUILVON, décédée à Roubaix, le 14 mars 1888, dans sa 75<sup>e</sup> année, administratrice des Sacrements de notre Dame, ont pris la liberté de faire-part au public, mais n'avaient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Le 1<sup>er</sup> mars, à 10 h. — *Obit de M. DESBRIEUX-GRANDIER-PIERRE-POT* qui, pour cause d'oubli n'avaient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Colette QUILVON, décédée à Roubaix, le 14 mars 1888, dans sa 75<sup>e</sup> année, administratrice des Sacrements de notre Dame, ont pris la liberté de faire-part au public, mais n'avaient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Le 1<sup>er</sup> mars, à 10 h. — *Obit de M. DESBRIEUX-GRANDIER-PIERRE-POT* qui, pour cause d'oubli n'avaient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Colette QUILVON, décédée à Roubaix, le 14 mars 1888, dans sa 75<sup>e</sup> année, administratrice des Sacrements de notre Dame, ont pris la liberté de faire-part au public, mais n'avaient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Le 1<sup>er</sup> mars, à 10 h. — *Obit de M. DESBRIEUX-GRANDIER-PIERRE-POT* qui, pour cause d'oubli n'avaient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Colette QUILVON, décédée à Roubaix, le 14 mars 1888, dans sa 75<sup>e</sup> année, administratrice des Sacrements de notre Dame, ont pris la liberté de faire-part au public, mais n'avaient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Le 1<sup>er</sup> mars, à 10 h. — *Obit de M. DESBRIEUX-GRANDIER-PIERRE-POT* qui, pour cause d'oubli n'avaient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Colette QUILVON, décédée à Roubaix, le 14 mars 1888, dans sa 75<sup>e</sup> année, administratrice des Sacrements de notre Dame, ont pris la liberté de faire-part au public, mais n'avaient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Le 1<sup>er</sup> mars, à 10 h. — *Obit de M. DESBRIEUX-GRANDIER-PIERRE-POT* qui, pour cause d'oubli n'avaient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Colette QUILVON, décédée à Roubaix, le 14 mars 1888, dans sa 75<sup>e</sup> année, administratrice des Sacrements de notre Dame, ont pris la liberté de faire-part au public, mais n'avaient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Le 1<sup>er</sup> mars, à 10 h. — *Obit de M. DESBRIEUX-GRANDIER-PIERRE-POT* qui, pour cause d'oubli n'avaient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Colette QUILVON, décédée à Roubaix, le 14 mars 1888, dans sa 75<sup>e</sup> année, administratrice des Sacrements de notre Dame, ont pris la liberté de faire-part au public, mais n'avaient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Le 1<sup>er</sup> mars, à 10 h. — *Obit de M. DESBRIEUX-GRANDIER-PIERRE-POT* qui, pour cause d'oubli n'avaient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Colette QUILVON, décédée à Roubaix, le 14 mars 1888, dans sa 75<sup>e</sup> année, administratrice des Sacrements de notre Dame, ont pris la liberté de faire-part au public, mais n'avaient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Le 1<sup>er</sup> mars, à 10 h. — *Obit de M. DESBRIEUX-GRANDIER-PIERRE-POT* qui, pour cause d'oubli n'avaient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Colette QUILVON, décédée à Roubaix, le 14 mars 1888, dans sa 75<sup>e</sup> année, administratrice des Sacrements de notre Dame, ont pris la liberté de faire-part au public, mais n'avaient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Le 1<sup>er</sup> mars, à 10 h. — *Obit de M. DESBRIEUX-GRANDIER-PIERRE-POT* qui, pour cause d'oubli n'avaient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Colette QUILVON, décédée à Roubaix, le 14 mars 1888, dans sa 75<sup>e</sup> année, administratrice des Sacrements de notre Dame, ont pris la liberté de faire-part au public, mais n'avaient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Le 1<sup>er</sup> mars, à 10 h. — *Obit de M. DESBRIEUX-GRANDIER-PIERRE-POT* qui, pour cause d'oubli n'avaient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Colette QUILVON, décédée à Roubaix, le 14 mars 1888, dans sa 75<sup>e</sup> année, administratrice des Sacrements de notre Dame, ont pris la liberté de faire-part au public, mais n'avaient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Le 1<sup>er</sup> mars, à 10 h. — *Obit de M. DESBRIEUX-GRANDIER-PIERRE-POT* qui, pour cause d'oubli n'avaient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Colette QUILVON, décédée à Roubaix, le 14 mars 1888, dans sa 75<sup>e</sup> année, administratrice des Sacrements de notre Dame, ont pris la liberté de faire-part au public, mais n'avaient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Le 1<sup>er</sup> mars, à 10 h. — *Obit de M. DESBRIEUX-GRANDIER-PIERRE-POT* qui, pour cause d'oubli n'avaient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Colette QUILVON, décédée à Roubaix, le 14 mars 1888, dans sa 75<sup>e</sup> année, administratrice des Sacrements de notre Dame, ont pris la liberté de faire-part au public, mais n'avaient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Le 1<sup>er</sup> mars, à 10 h. — *Obit de M. DESBRIEUX-GRANDIER-PIERRE-POT* qui, pour cause d'oubli n'avaient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Colette QUILVON, décédée à Roubaix, le 14 mars 1888, dans sa 75<sup>e</sup> année, administratrice des Sacrements de notre Dame, ont pris la liberté de faire-part au public, mais n'avaient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Le 1<sup>er</sup> mars, à 10 h. — *Obit de M. DESBRIEUX-GRANDIER-PIERRE-POT* qui, pour cause d'oubli n'avaient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Colette QUILVON, décédée à Roubaix, le 14 mars 1888, dans sa 75<sup>e</sup> année, administratrice des Sacrements de notre Dame, ont pris la liberté de faire-part au public, mais n'avaient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Le 1<sup>er</sup> mars, à 10 h. — *Obit de M. DESBRIEUX-GRANDIER-PIERRE-POT* qui, pour cause d'oubli n'avaient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Colette QUILVON, décédée à Roubaix, le 14 mars 1888, dans sa 75<sup>e</sup> année, administratrice des Sacrements de notre Dame, ont pris la liberté de faire-part au public, mais n'avaient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Le 1<sup>er</sup> mars, à 10 h. — *Obit de M. DESBRIEUX-GRANDIER-PIERRE-POT* qui, pour cause d'oubli n'avaient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Colette QUILVON, décédée à Roubaix, le 14 mars 1888, dans sa 75<sup>e</sup> année, administratrice des Sacrements de notre Dame, ont pris la liberté de faire-part au public, mais n'avaient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Le 1<sup>er</sup> mars, à 10 h. — *Obit de M. DESBRIEUX-GRANDIER-PIERRE-POT* qui, pour cause d'oubli n'avaient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Colette QUILVON, décédée à Roubaix, le 14 mars 1888, dans sa 75<sup>e</sup> année, administratrice des Sacrements de notre Dame, ont pris la liberté de faire-part au public, mais n'avaient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Le 1<sup>er</sup> mars, à 10 h. — *Obit de M. DESBRIEUX-GRANDIER-PIERRE-POT* qui, pour cause d'oubli n'avaient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Colette QUILVON, décédée à Roubaix, le 14 mars 1888, dans sa 75<sup>e</sup> année, administratrice des Sacrements de notre Dame, ont pris la liberté de faire-part au public, mais n'avaient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Le 1<sup>er</sup> mars, à 10 h. — *Obit de M. DESBRIEUX-GRANDIER-PIERRE-POT* qui, pour cause d'oubli n'avaient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Colette QUILVON, décédée à Roubaix, le 14 mars 1888, dans sa 75<sup>e</sup> année, administratrice des Sacrements de notre Dame, ont pris la liberté de faire-part au public, mais n'avaient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Le 1<sup>er</sup> mars, à 10 h. — *Obit de M. DESBRIEUX-GRANDIER-PIERRE-POT* qui, pour cause d'oubli n'avaient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Colette QUILVON, décédée à Roubaix, le 14 mars 1888, dans sa 75<sup>e</sup> année, administratrice des Sacrements de notre Dame, ont pris la liberté de faire-part au public, mais n'avaient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Le 1<sup>er</sup> mars, à 10 h. — *Obit de M. DESBRIEUX-GRANDIER-PIERRE-POT* qui, pour cause d'oubli n'avaient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Colette QUILVON, décédée à Roubaix, le 14 mars 1888, dans sa 75<sup>e</sup> année, administratrice des Sacrements de notre Dame, ont pris la liberté de faire-part